



Bon de commande

- PARTICULIERS ASSOCIATION CE
 ADMINISTRATION AMICALE SOCIETE

Raison sociale ou organisation à facturer

Nom, prénom de l'acheteur

Tél. Mob. Email

DATE DE LIVRAISON

ADRESSE DE LIVRAISON

réservé au CCC

Faire un bon de commande par thème différent

le généraliste

nombre de bénéficiaires

montant par bénéficiaire

KDO Jeunesse

nombre de CCC / pochette

naissance

mention sur chèque

Noël! Enfants 0-12 ans

mention sur pochette

SCOOOL

commentaires

culture & loisirs

visuel choisi n°(offert)

QTE	VALEUR	TOTAL F CFP
	2.000 F	
	2.500 F	
	3.000 F	
	3.500 F	
	4.000 F	
	4.500 F	
	5.000 F	

TOTAL 1

ACCESSOIRES

INSCRIVEZ VOTRE CHOIX DE COULEUR

étuis 225x115 mm couleur :

étuis métallisés 225x115 mm couleur :

étuis à lien 225x115 mm couleur :

enveloppe calque 220x110 mm couleur :

nœud couleurs assorties :

QTE	VALEUR	TOTAL F CFP
	175 F	
	175 F	
	250 F	
	175 F	
	75 F	

TOTAL 2

Etuis couleurs : chocolat, gris, anis, taupe, vert sapin, bordeaux, orange, violet, vert bambou, bleu royal grège, moka, rose pêche, fushia, marine, rouge.

Etuis métallisés couleurs : or, argent, gold antique, bronze, marine, rouge, parme

Etuis à liens couleurs : marine, bleu roi, kraft marron

Enveloppes calques couleurs : jaune, rouge, vert, vanille, blanc

Le client déclare accepter les conditions générales de vente stipulées au verso.

TOTAL GENERAL

Engagement rentrée scolaire 2024

A le

Cachet de l'organisme et/ou signature du commanditaire

Pour les Chèques Cadeaux Calédoniens

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 - CLAUSES GENERALES

Vous déclarez avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Vente avant la passation de votre commande. La validation de votre commande vaut donc acceptation de ces Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 2 - FORMATION DU CONTRAT

Le présent contrat est formé par les documents contractuels suivants, présentés par ordre hiérarchique décroissant :

- les présentes conditions générales,
- le bon de commande.

En cas de contradiction entre les dispositions contenues dans les documents de rang différent, les dispositions du document de rang supérieur prévaudront. Les présentes conditions générales entrent en vigueur à la date de signature du bon de commande.

ARTICLE 3 - PRIX, CONDITIONS DE PAIEMENT, MODES DE PAIEMENT

Tarifs

Les prix sont indiqués en Francs pacifique, toutes taxes comprises hors participation aux frais d'expédition, facturés en supplément.

Toutes les commandes quelle que soit leur origine sont payables en Francs pacifique.

Sauf conditions spéciales, la commande donne lieu aux règlements suivants :

- soit en contre remboursement
- soit : 30% à la date de la commande
70% à la livraison

L'intégralité du paiement doit impérativement être réalisé à la livraison.

Pour régler sa commande, l'entreprise/CE dispose, à son choix, des modes de paiement suivants : chèque bancaire, espèce.

Choice Calédonie se réserve notamment le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'une entreprise/CE qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

Choice Calédonie ne saurait être tenue responsable de toutes malversations ou utilisations frauduleuses d'un quelconque moyen de paiement.

Choice Calédonie conserve la propriété pleine et entière des produits vendus jusqu'à parfait encaissement de toutes les sommes dues par l'entreprise/CE dans le cadre de sa commande, frais et taxes compris.

ARTICLE 4 - DISPONIBILITE DES PRODUITS

La commande sera exécutée au plus tard dans un délai de 24 heures (hors WE et jour férié) à compter de la réception des éléments complets pour sa bonne exécution. Les délais indiqués sont des délais moyens et correspondent aux délais de traitement et à la livraison pour les produits à destination de Nouméa et Grand Nouméa.

Choice Calédonie se réserve à tout moment, sans avoir à le justifier, le droit d'annuler la commande du client et de rembourser les sommes versées.

L'indisponibilité du produit ne saurait engager la responsabilité de Choice Calédonie ni ouvrir droit à des dommages et intérêts pour le client.

ARTICLE 5 - LIVRAISON ET TRANSPORT

Les produits sont soit à retirer à la société Choice Calédonie, soit livrés à l'adresse indiquée par l'entreprise/CE lors de la commande et uniquement en Nouvelle Calédonie. La participation aux frais d'expédition comprend l'acheminement et l'assurance perte ou vol au cours du trajet.

Le(s) Chèque(s) Cadeau(x) Calédonien(s) passe (nt) sous la responsabilité du client à compter de la signature du bordereau de livraison.

Le client se doit de vérifier l'exhaustivité et la conformité des renseignements qu'il fournit à Choice Calédonie.

Cette dernière ne saurait être tenue responsable d'éventuelles erreurs de saisie et des conséquences en termes de retard ou d'erreur de livraison. Dans ce contexte, tous les frais engagés pour la réexpédition seront à la charge du client.

Si la livraison est retardée pour une raison indépendante de la volonté de Choice Calédonie, elle sera réputée avoir été effectuée 48 heures après la date d'envoi.

L'entreprise/CE est tenu de vérifier l'état de l'emballage de la marchandise à la livraison et de signaler les dommages dûs au transporteur sur le bon de livraison, ainsi qu'à Choice Calédonie, dans un délai de deux jours ouvrés après la réception du colis.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DE CHOICE CALEDONIE

Choice Calédonie s'engage à honorer toute commande dans la limite de ses stocks ou capacités de production. Les commandes sont traitées par ordre d'arrivée.

Choice Calédonie est seul décisionnaire du contenu des Chèques Cadeaux Calédoniens, il peut être appelé à évoluer.

Les erreurs, omissions involontaires, défections de prestataires pour une quelconque raison, ne sauraient engager la responsabilité de Choice Calédonie.

ARTICLE 7 - PERTE OU VOL - RETOUR DE MARCHANDISE

La société Choice Calédonie ne saurait être tenue responsable de quelque manière que ce soit dans l'hypothèse de perte ou vol des Chèques Cadeaux Calédoniens après livraison effectuée chez l'entreprise/CE.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE - FORCE MAJEURE

Les produits proposés sont conformes à la législation en vigueur. Les photographies et les textes illustrant les produits présentés ne sont pas contractuels et n'engagent pas la responsabilité de Choice Calédonie en cas d'erreur. Aucune des deux parties n'aura failli à ses obligations contractuelles, dans la mesure où leur exécution sera retardée, entravée ou empêchée par un cas fortuit ou une force majeure. Sera considéré comme cas fortuit ou force majeure tous faits ou circonstances, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourra être empêché par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles.

La partie touchée par de telles circonstances en avisera l'autre dans les dix jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance.

Les deux parties se rapprocheront alors, dans un délai d'un mois, sauf impossibilité due au cas de force majeure, pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivi.

Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, cyclone, inondations, foudre et plus généralement, tout ce qui rend impossible l'exécution de nos obligations.

ARTICLE 9 - DONNEES NOMINATIVES

La société Choice Calédonie se réserve le droit de collecter des données sur le client afin d'assurer la gestion de sa commande et de lui faire bénéficier d'offres commerciales.

Les informations saisies sont destinées à Choice Calédonie et à ses sous-traitants. Leur traitement a pour finalité la gestion, la sécurisation et la validation de votre commande.

ARTICLE 10 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments Chèque Cadeau Calédonien, qu'ils soient visuels ou sonores, y compris la technologie sous-jacente, sont protégés par le droit d'auteur, des marques ou des brevets. Ils sont la propriété exclusive de la société Choice Calédonie.

ARTICLE 11 - INTEGRALITE

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent contrat serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 12 - TRIBUNAUX COMPETENTS

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'exécution des présentes, sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Nouméa.